

Délibération n°2021-03-09

Réf. Nomenclature « Actes » : 8.9

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Approbation du poste de conseiller numérique**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	70
Pouvoirs	15
Votants	85

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} juillet et à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 23 juin 2021 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel dans les conditions prévues par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020.

Frédéric Bivert est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**


Laurence Boyer	à	Alain Sivade	Jeanine Bringoux	à	Christophe Tur
Tony Calla	à	Christophe Arfeuillère	Sandra Delibit	à	Michel Pesteil
Daniel Escurat	à	Pierre Chevalier	Sandrine Le Royer	à	Eric Ziolo
Catherine Nirelli	à	Joël Bézanger	Marilou Padilla-Ratelade	à	Jean-Pierre Guitard
Stéphane Peyraud	à	Pierre Chevalier	Jean-Pierre Saugeras	à	Philippe Brugère
Jean-Marc Sauviat	à	Philippe Pelat	Jacques Sénéjoux	à	Bernard Gaertner
Marie-Christine Soulefour	à	Monique Jabiol	Françoise Talvard	à	Pierrick Cronnier
Elisabeth Ventadour	à	Yoann Fiancette			

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Barbe Gilles ; Bauvy Claude ; Bredèche Robert (représenté) ; Brindel Stéphane (représenté) ; Chapuis Laëtizia ; Devallière Sébastien ; Faugeron Guy (représenté) ; Gruat Xavier ; Guillaume Serge (représenté) ; Jouve Nicolas ; Laurent Nathalie (représentée) ; Loge Jean-François (représenté) ; Louradour Pierrick ; Mathes Pierre ; Mazière Daniel ; Miermont Dominique ; Monteil Christiane ; Mouty Samuël ; Parrain Céline ; Sarfati Laurent ; Saugeras Michel ; Urbain Jean-Yves.

Délibération n°2021-03-09



Envoyé en préfecture le 06/07/2021
 Reçu en préfecture le 06/07/2021
 Affiché le 
 ID : 019-200066744-20210701-20210309-DE

Le président explique qu'il est aujourd'hui essentiel de savoir utiliser les outils numériques pour accéder à ses droits, télétravailler, suivre la scolarité de ses enfants, échanger avec des proches, se cultiver et se divertir... Or, 13 millions de Français sont mal à l'aise avec les nouveaux usages.

Dans le cadre du plan France Relance, celui-ci consacre un investissement exceptionnel pour accélérer l'appropriation par tous les Français des nouveaux usages et services numériques. L'Etat propose une aide à la création d'un poste de conseiller numérique pour les collectivités de 50 000 € pour 2 ans.

Un conseiller numérique accompagne l'utilisateur pour maîtriser les bases du numérique (prendre en main un équipement informatique, naviguer sur Internet, gérer ses courriels, utiliser un traitement de texte, installer des applis utiles sur son smartphone, échanger avec ses proches, trouver un emploi ou une formation, accompagner son enfant, découvrir les opportunités de son territoire). Il peut également organiser et animer des ateliers collectifs de formation.

Des besoins sont identifiés dans les communes, les associations, les futures maisons France services et à Haute-Corrèze Communauté. Pour autant, une démarche de complémentarité avec les acteurs présents sera recherchée afin d'obtenir une cohérence territoriale.

Afin de mutualiser l'ensemble de ces besoins sur le territoire, Haute-Corrèze Communauté sollicite un poste de conseiller numérique auprès des services de la préfecture de la Corrèze.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président à faire appel à manifestation d'intérêt auprès des services de l'Etat ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention entre les services de l'Etat et Haute-Corrèze Communauté ;
- **AUTORISE** le Président à créer un poste en contrat de projet à temps complet sur une durée de 2 ans d'un conseiller numérique ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat entre les communes les associations et les maisons France services.

A l'unanimité	
Votants	85
Pour	85
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 1^{er} juillet 2021

Le président,
Pierre Chevalier

